



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
30 avril 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-neuvième session
Point 21 a) de l'ordre du jour provisoire*
Groupes de pays en situation particulière : suivi de la
cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les
moins avancés

Conseil économique et social
Session de 2024
Point 11 b) de l'ordre du jour
Application et suivi des textes issus des
grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies : examen et
coordination de l'application du Programme
d'action en faveur des pays les moins avancés
pour la décennie 2022-2031

Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport rend compte de la deuxième année de mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031 et est soumis en application de la résolution [78/233](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2023/29](#) du Conseil économique et social. Il donne un aperçu des évolutions intervenues récemment dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action ainsi que des progrès faits pour en assurer le suivi ainsi que des recommandations pour sa pleine mise en œuvre. On trouvera dans l'annexe au présent rapport les données y relatives.

* [A/78/50](#).

** Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



I. Investir dans les populations des pays les moins avancés : éliminer la pauvreté et renforcer les capacités pour ne laisser personne de côté

1. Les pays les moins avancés peinent toujours à se remettre complètement des effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En 2023, ils ont perdu 10 % de leur produit intérieur brut (PIB) par rapport à la tendance de croissance estimée avant la pandémie. Les changements climatiques, les tensions géopolitiques et la crise du coût de la vie ont tous compromis les efforts de ces pays pour relancer leurs économies.

2. Dans les pays les moins avancés, près de 15 millions de personnes supplémentaires vivaient dans l'extrême pauvreté en 2023 par rapport à 2019, ce qui porte le total à plus de 380 millions¹. Cette augmentation illustre la vulnérabilité des populations des pays les moins avancés face aux crises mondiales, ainsi que le besoin crucial d'interventions plus ciblées et d'un soutien international pour lutter contre la pauvreté multidimensionnelle. Pour mettre en œuvre le Programme d'action de Doha, il est essentiel de déployer des efforts de redressement inclusifs et à long terme qui donneront la priorité aux populations les plus vulnérables et renforceront la résilience face aux crises futures.

Protection sociale universelle

3. Le Programme d'action de Doha tend à accroître la couverture des systèmes de protection universelle de sorte qu'ils soient appropriés compte tenu de la situation nationale et vise à ce que tous les individus en bénéficient dans les pays les moins avancés. Toutefois, seuls 14 % de la population des pays les moins avancés sont couverts par au moins une prestation de protection sociale, contre 45 % et 85 % respectivement dans les autres pays en développement et les pays développés.

4. En outre, les pays les moins avancés ne consacrent que 2,08 % de leur PIB à la protection sociale et aux soins de santé, soit moins d'un dixième des dépenses de protection sociale des pays avancés. Pour atteindre les objectifs des systèmes de protection sociale universelle, les pays les moins avancés devraient y consacrer 11,1 % de leur PIB de 2020.

Investir dans la jeunesse et l'éducation

5. La pandémie de COVID-19 a encore restreint davantage l'accès à une éducation inclusive de qualité dans les pays les moins avancés, ce qui réduit les possibilités pour les jeunes de gagner décemment leur vie et les piège dans un cercle vicieux de bas revenus, de possibilités d'éducation de faible niveau et de manque de travail décent et productif.

6. Les taux d'inscription dans l'enseignement secondaire et supérieur restent faibles (49 % et 11 %, respectivement, en 2022) dans les pays les moins avancés. Les difficultés économiques, combinés à des taux d'abandon élevés, font obstacle à la réalisation des objectifs de référence en matière d'apprentissage.

7. Étant donné la forte corrélation entre la qualité de l'éducation et le revenu par habitant des pays, il serait particulièrement important d'investir dans l'éducation à tous les niveaux et de réduire les disparités entre les genres, notamment pour ce qui est des perspectives économiques dans les pays les moins avancés, étant donné que la

¹ Voir « Rapport 2023 sur les pays les moins avancés : pour un financement du développement à l'épreuve des crises » (publication des Nations Unies, 2023).

population de ces pays continue de croître à un rythme plus rapide que celle des pays développés et de nombreux pays en voie de développement.

8. Investir dans la jeunesse, notamment via un enseignement supérieur de qualité, est essentiel au développement à long terme. Il est largement reconnu que les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques constituent des ressorts essentiels du développement socioéconomique et de l'industrialisation. Les pays les moins avancés accusent un retard dans ces domaines, ce qui limite leur capacité de croissance et de transformation structurelle. Il est donc impératif d'améliorer en priorité l'accès à un enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques de qualité, notamment en envisageant de créer une université en ligne pour l'enseignement de ces matières, comme le suggère le Programme d'action de Doha².

Participation égale des femmes et des filles à la vie sociale, politique et économique

9. Des progrès ont été accomplis au niveau mondial en matière d'égalité des genres, toutefois les femmes et les filles des pays les moins avancés continuent de se heurter à des obstacles considérables. Dans les pays les moins avancés, la proportion de femmes parlementaires est inférieure à la moyenne mondiale. Le Rwanda et le Sénégal font figure d'exception et se retrouvent dans la liste des 15 pays comptant le plus grand nombre de femmes siégeant au Parlement³. Les femmes qui se portent candidates à des fonctions politiques rencontrent nombre d'obstacles, notamment l'absence de soutien des principaux partis politiques, la discrimination et les normes culturelles.

10. Les pays les moins avancés ont fait des progrès pour parvenir à l'égalité des genres et lutter contre la violence et les pratiques néfastes dont les femmes sont victimes. En 2022, la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans dans les pays les moins avancés qui ont été mariées avant l'âge de 15 ou 18 ans a diminué de 3 points de pourcentage par rapport à 2017. Ce chiffre reste toutefois deux fois plus élevé que la moyenne mondiale. Il reste encore beaucoup à faire pour que les femmes et les filles aient la possibilité de réaliser leur potentiel dans la société et que leurs droits soient protégés.

11. Les femmes rurales jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire des pays les moins avancés, en contribuant à chaque étape du système alimentaire. Toutefois, elles sont plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois informels, mal rémunérés et peu sûrs, lesquels offrent peu de possibilités de perfectionnement. En outre, elles supportent de manière disproportionnée la charge du travail domestique non rémunéré et sont moins susceptibles d'avoir accès à la propriété. En raison du rôle essentiel des femmes dans la société, les obstacles qui se dressent devant elles doivent être éliminés pour faire advenir l'égalité des genres et leur émancipation.

Faim et malnutrition

12. Les pays les moins avancés continuent de progresser dans la réduction de la sous-alimentation, comme observé en 2022. Cependant, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les conditions météorologiques extrêmes

² Un rapport du Secrétaire général sur la faisabilité d'une université en ligne pour l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques sera publié en 2024.

³ Union interparlementaire (UIP), « Classement mensuel des femmes dans les parlements nationaux », UIP, base de données Parline. Disponible à l'adresse suivante : <https://data.ipu.org/women-ranking?month=12&year=2023>.

continuent de les toucher de manière disproportionnée, ce qui exacerbe leur vulnérabilité.

13. Les populations des pays les moins avancés, en particulier les personnes pauvres et les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes filles, sont les plus touchées par la faim. Le manque de moyens financiers, la dépendance à l'égard de sources alimentaires extérieures, l'inflation et les prix élevés des denrées alimentaires ont accru l'insécurité alimentaire et accentué le risque de pauvreté et de famine.

14. La malnutrition qui touche les enfants est également exacerbée par la crise alimentaire et nutritionnelle persistante, ce qui entrave encore davantage leur croissance, leur développement et leurs perspectives d'avenir. Selon les estimations, plus de 60 millions d'enfants ont été touchés par la malnutrition dans les pays les moins avancés en 2022⁴.

15. Les efforts visant à réduire l'insécurité alimentaire se poursuivent. Le mécanisme de constitution de stocks alimentaires envisagé dans le Programme d'action de Doha améliorerait considérablement la résistance des pays les moins avancés aux chocs extérieurs en fournissant un filet de sécurité aux plus vulnérables (voir [A/77/291](#))⁵.

Promouvoir la santé et le bien-être⁶

16. Par rapport à 2015, les pays les moins avancés ont fait des efforts pour fournir des soins de santé et réduire la mortalité maternelle. En 2022, 73 % des naissances dans les pays les moins avancés s'étaient déroulées en présence d'un professionnel de santé qualifié, contre 61 % en 2015.

17. Les progrès en matière de santé reproductive dans les pays les moins avancés se poursuivent, mais pas au même rythme que la moyenne mondiale. Soixante pour cent des femmes en âge de procréer ont bénéficié de méthodes modernes de planification familiale en 2023, contre 55 % en 2015.

18. En 2022, la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance avait été enregistrée par l'état civil dans les pays les moins avancés était de 47 %, contre une moyenne mondiale de 77 %. Cela montre que les pays les moins avancés ont encore un long chemin à parcourir pour garantir à chacun une identité juridique, réduire les injustices structurelles et assurer l'égalité des chances.

Eau, assainissement et hygiène

19. En 2022, 63 % de la population des pays les moins avancés n'avaient pas accès à des services d'eau gérés en toute sécurité, contre 27 % au niveau mondial, ce qui met en évidence les disparités importantes entre les pays les moins avancés et la moyenne mondiale (voir la figure I)⁷.

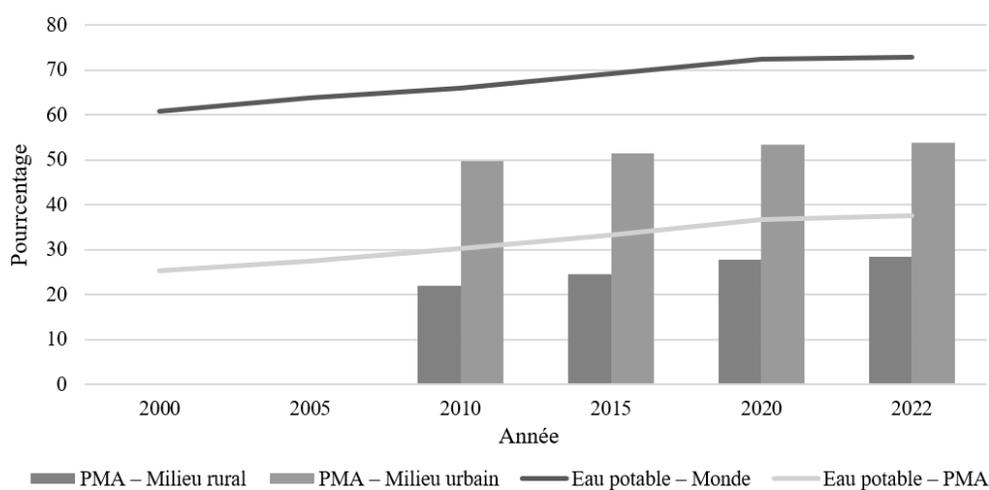
⁴ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Malnutrition infantile : mai 2023, base de données de l'UNICEF sur la nutrition. Disponible à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/topic/nutrition/malnutrition/>.

⁵ Un rapport de suivi dans lequel figurera une étude de faisabilité détaillée sera publié en septembre 2024.

⁶ Voir l'annexe statistique du document [A/78/80-E/2023/64](#), disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs>.

⁷ UNICEF et Organisation mondiale de la Santé (OMS), *Progress on Household Drinking Water, Sanitation and Hygiene 2000–2022: Special Focus on Gender* (New York, 2023).

Figure I
Pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

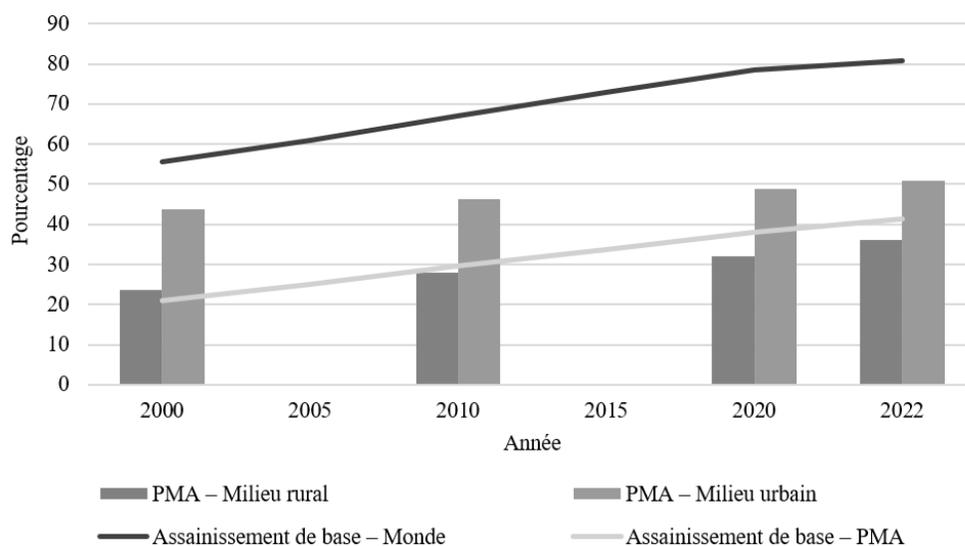


PMA = pays les moins avancés

Source : annexe statistique du document A/78/80-E/2023/64, disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs>.

20. De même, seuls 41 % des habitants des pays les moins avancés ont accès à des installations sanitaires de base (36 % dans les zones rurales et 51 % dans les zones urbaines) (voir la figure II)⁸.

Figure II
Pourcentage de la population ayant accès à des services d'assainissement de base



Source : annexe statistique du document A/78/80-E/2023/64, disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs>.

⁸ Ibid.

21. Pour garantir un accès durable et équitable à l'eau potable et à l'assainissement pour toutes et tous d'ici à 2030, les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, notamment les gouvernements, les organisations internationales et les communautés locales, devront déployer des efforts concertés.

Migration et mobilité

22. Bien que les schémas migratoires varient d'un pays à l'autre, les pays les moins avancés sont plus susceptibles d'être des pays d'origine que des pays de destination. Pourtant, le Bangladesh, l'Éthiopie, l'Ouganda, le Soudan et le Tchad figurent parmi les pays qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés au monde.

23. Les pays les moins avancés ont progressé dans l'élaboration de politiques migratoires. Par rapport à la moyenne mondiale de 62 % en 2021, 58 % des pays les moins avancés disposent de politiques migratoires visant à faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sécurisée, régulière et responsable.

24. En outre, l'instabilité, les conflits, les changements climatiques et les difficultés économiques dans les pays les moins avancés contribuent à favoriser les migrations. En 2022, les pays les moins avancés comptaient 1 007,8 réfugiés pour 100 000 habitants, contre une moyenne mondiale de 397,8⁹.

Gouvernance et consolidation de la paix

25. Les conflits, anciens et nouveaux, qui sévissent dans le monde entier compromettent la paix et la sécurité mondiales et aggravent les chocs extérieurs auxquels sont confrontés les pays les moins avancés, en raison de leur incidence sur les prix des carburants et d'autres produits de base. Les conflits dans les pays les moins avancés ont également aggravé la vulnérabilité, perturbant l'activité économique, provoquant des déplacements de population et entraînant une augmentation des besoins humanitaires. En outre, les conflits entravent les efforts visant à promouvoir le développement durable et inversent même les progrès accomplis dans le cadre des objectifs de développement durable, tout en freinant les efforts de développement des infrastructures, d'adaptation au climat et de renforcement de la résilience.

26. Sur les 39 pays fragiles et touchés par des conflits dans le monde, 24 sont classés dans la catégorie des pays les moins avancés¹⁰. En 2024, on estime que plus de 231 millions de personnes dans les pays les moins avancés auront besoin d'une assistance et d'une protection humanitaires, contre 190 millions en 2022¹¹.

27. L'une des principales priorités de la communauté internationale devrait être d'aider les pays les moins avancés à mettre en place des institutions démocratiques, fortes et efficaces pour promouvoir l'état de droit, les droits humains et l'avènement de sociétés pacifiques.

II. Science, technologie et innovation au service du développement durable dans les pays les moins avancés

28. Les effets persistants de la pandémie de COVID-19, les impacts climatiques continus et les tensions géopolitiques ont fait ressortir le potentiel considérable et

⁹ Voir l'annexe statistique du document [A/78/80-E/2023/64](#), disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs>.

¹⁰ Banque mondiale, *Classification of fragile and conflict-affected situations*, 10 juillet 2023.

¹¹ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2024*, version abrégée (2023).

l'influence transversale des avancées et des innovations technologiques. Il est de plus en plus communément admis que la science, la technologie et l'innovation jouent un rôle positif pour relever les défis du développement, notamment dans des secteurs tels que les soins de santé, l'agriculture, l'éducation et la gouvernance. Cela est d'autant plus vrai pour l'intelligence artificielle, qui présente un énorme potentiel d'efficacité sans précédent pour transformer des secteurs essentiels à la prospérité des pays les moins avancés et contribuer à régler les difficultés les plus urgentes de la société.

29. Il est fait le constat dans le Programme d'action de Doha que les pays les moins avancés connaissent des lacunes importantes en matière d'infrastructures scientifiques, technologiques et d'innovation, ainsi que de capacités humaines et institutionnelles. Selon l'Indice mondial de l'innovation de 2022, sur les 32 pays les moins avancés figurant sur la liste, 21 se situent dans le quartile inférieur. Cela reflète le retard persistant des pays les moins avancés en matière d'innovation, d'adoption de nouvelles technologies et de mise en œuvre de politiques et de stratégies en faveur de la croissance et de l'expansion de la science, de la technologie et de l'innovation ; cela s'explique par l'insuffisance des infrastructures, le manque de ressources (financières et techniques) et des investissements insuffisants dans l'éducation, les compétences et la recherche et le développement dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

30. Bien qu'aucun des pays les moins avancés n'ait réussi à consacrer au moins 1 % du PIB à la recherche et au développement, ces pays ont su tirer parti de coûts moins élevés et adopter des approches frugales pour obtenir des résultats scientifiques et des connaissances précieuses avec des moyens limités¹². Ainsi, le nombre de publications scientifiques a augmenté sensiblement entre 2000 et 2020 dans les pays les moins avancés, ce qui représente une croissance plus rapide que celle des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques au cours de la même période. Toutefois, les publications dans les pays les moins avancés restent bien en deçà des moyennes mondiales. Pour y remédier, il faut renforcer la coopération avec les partenaires du développement et le secteur privé afin de permettre un dialogue et une collaboration nécessaires et constructifs en faveur des pays les moins avancés.

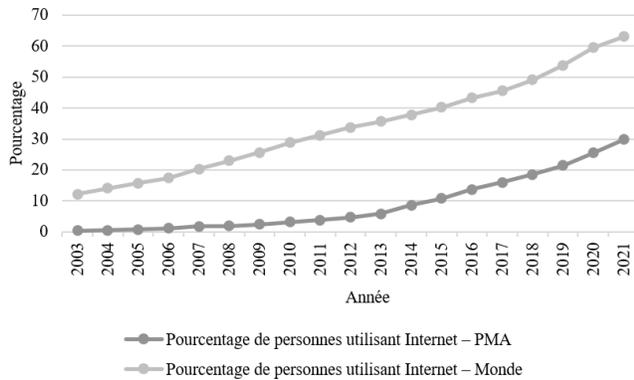
31. Les 720 millions de personnes qui n'avaient toujours pas accès à Internet dans les pays les moins avancés en 2022 représentaient 27 % de la population mondiale sans Internet, alors que la population des pays les moins avancés ne représente que 14 % de la population mondiale. La proportion d'utilisateurs d'Internet dans les pays les moins avancés était de 36 % en 2022, les taux étant encore plus bas pour les femmes (30 %) et les habitants des zones rurales (28 %). Pour l'accès au haut débit, le contraste est similaire, le taux d'abonnement à large bande mobile s'établissant à 42 % pour les pays les moins avancés, soit la moitié de la moyenne mondiale. Ces progrès limités sont dus à des difficultés persistantes dans d'autres secteurs de développement tels que l'électricité (voir la figure III)¹³.

¹² Voir <https://www.un.org/technologybank/fr>.

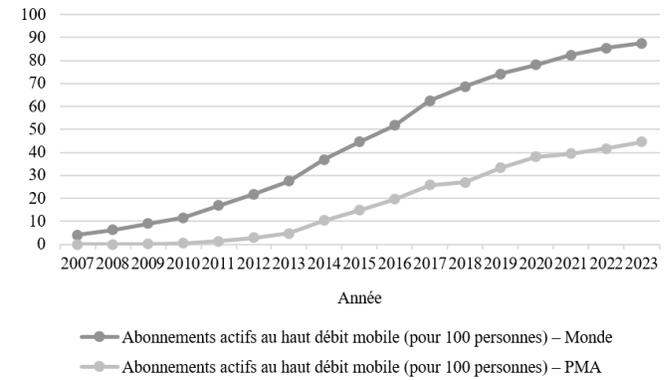
¹³ Voir Union internationale des télécommunications (UIT), *Mesurer le développement du numérique : Faits et chiffres – Le cas des pays les moins avancés* (Genève, 2023).

Figure III
Accès à Internet et au haut débit

Pourcentage de personnes utilisant Internet



Abonnements actifs au haut débit mobile



Source : Calculs propres basés sur les données de l'Union internationale des télécommunications.

32. Le fossé entre les zones rurales et urbaines reste important dans les pays les moins avancés : respectivement 55 % et 26 % de la population ont accès à Internet en milieu urbain et rural. La norme mondiale de prix fixe exige que le coût de l'accès au haut débit fixe ne dépasse pas 2 % du revenu national brut (RNB) moyen par habitant d'un pays, alors que dans les pays les moins avancés, les prix du haut débit en 2022 variaient entre 3,6 % et 71,6 % du RNB mensuel par habitant dans 90 % des pays les moins avancés pour lesquels des données sont disponibles.

33. L'application de la technologie au secteur agricole, par exemple via des plateformes numériques, peut accroître la productivité et la diversification grâce à des services de logistique et de distribution intelligents. Dans le secteur manufacturier, les nouvelles technologies peuvent améliorer la conception des produits et la gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de réduire les coûts de production. L'accès à des technologies résilientes et adaptables, respectueuses de l'environnement, est essentiel pour accélérer la transformation structurelle et renforcer durablement les pays les moins avancés.

34. Afin de combler les lacunes persistantes en matière de données dans les pays les moins avancés, il importe de renforcer la capacité de gestion des données pour *in fine* avoir une meilleure appréhension de l'état de la science, de la technologie et de l'innovation. Pour ce faire, des investissements doivent être consentis dans les capacités statistiques afin d'améliorer la disponibilité des indicateurs relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation, et de permettre une application significative de la transition numérique, en orientant les investissements de manière appropriée pour combler les lacunes en matière de science, de technologie et d'innovation et de compétences, l'objectif ultime étant d'éliminer la fracture numérique et d'accélérer la transformation structurelle dans les pays les moins avancés. Des données adéquates et spécifiques au contexte peuvent également garantir que les interventions dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation sont adaptées à la situation et appropriées.

III. La transformation structurelle, moteur de la prospérité dans les pays les moins avancés

35. Le Programme d'action de Doha s'engage à promouvoir une transformation structurelle inclusive et durable dans les pays les moins avancés afin de réduire leur vulnérabilité aux chocs actuels et futurs, qu'ils soient d'origine interne ou externe.

36. La part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB des pays les moins avancés a diminué, passant d'environ 30 % en 2000 à 20 % en 2018, avant d'augmenter à nouveau pour atteindre 21,2 % en 2021. Le secteur agricole emploie plus de la moitié de la population des pays les moins avancés et constitue la principale source de revenus en milieu rural. Dans les pays les moins avancés, la transformation structurelle passe dès lors par le renforcement des liens avec l'industrie et les services agroalimentaires. Alors que le monde assiste à une sophistication croissante des chaînes de valeur agricoles, il est indispensable d'aider les pays les moins avancés à tirer parti du paysage actuel de l'agro-industrie dans l'économie mondiale.

37. Dans ce contexte, il est particulièrement important d'exploiter pleinement le potentiel des femmes en investissant dans leur éducation et leur formation professionnelle, en leur donnant accès au financement, y compris au microfinancement, et en supprimant d'autres obstacles tels que l'accès limité aux intrants, aux technologies numériques et l'absence de droits de propriété et de terres¹⁴.

38. Les pays les moins avancés doivent accroître leur part dans les secteurs de l'industrie et des services. La part de l'industrie manufacturière dans le PIB des pays les moins avancés est passée de 10,8 % en 2000 à un pic de 15 % en 2020, ce qui reste bien inférieur aux autres pays en développement¹⁵.

39. Il existe également des disparités entre les pays les moins avancés d'Afrique et ceux d'Asie. Dans les pays les moins avancés d'Asie, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB a atteint 20 % en 2021, tandis que dans les pays les moins avancés d'Afrique, elle est restée pratiquement constante à environ 10 %. La part moyenne du secteur des services dans les pays les moins avancés est passée de 46 % au début des années 2000 à environ 49 % entre 2015 et 2017, avant de retomber à 47,3 % en 2021. Dans les pays les moins avancés d'Asie, cette part s'élève à 51,3 % en 2021, tandis que dans les pays les moins avancés d'Afrique, elle est passée de 48 % en 2017 à 43,3 % en 2021.

40. Dans les pays les moins avancés africains, l'essentiel des emplois tertiaires se concentrent dans des services à faible intensité de connaissances tels que le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration, qui sont généralement des activités à faible productivité et à faible valeur ajoutée et qui sont souvent exercées dans le secteur informel. De nombreux pays les moins avancés asiatiques connaissent ce qui ressemble à un processus d'industrialisation plus classique, caractérisé par une augmentation de la part de l'industrie manufacturière dans la production et l'emploi, une spécialisation dans les exportations de produits manufacturés et la réduction des niveaux de pauvreté qui en découle.

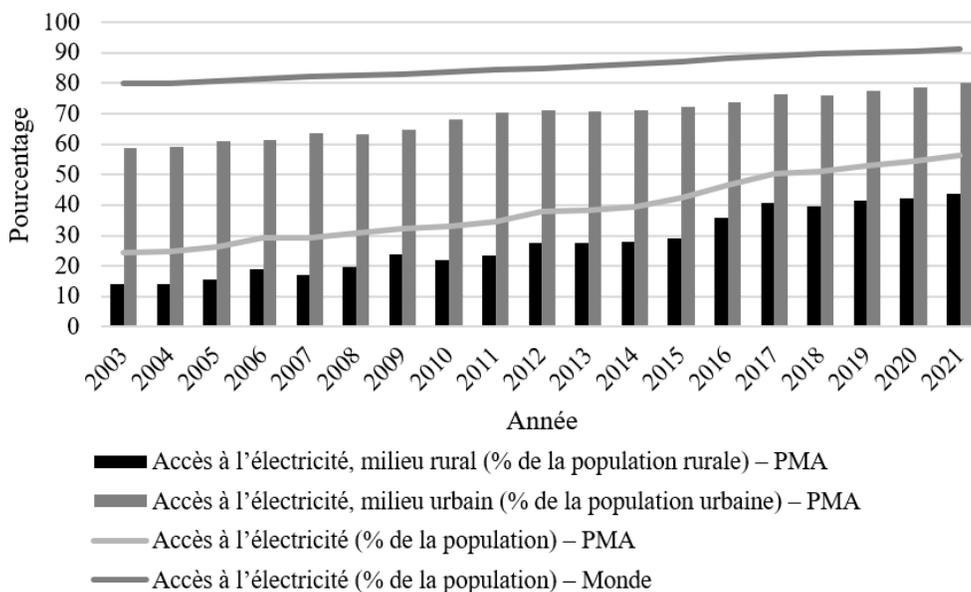
41. Les infrastructures de transport et d'énergie sont essentielles au bon fonctionnement des actifs productifs existants dans les pays les moins avancés. Toutefois, ces infrastructures restent confrontées à de graves problèmes. La part de la population des pays les moins avancés ayant accès à l'électricité s'élevait à 56 % en

¹⁴ Pour de plus amples détails, voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *The Status of Women in Agrifood Systems* (Rome, 2023).

¹⁵ En 2021, la part de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut des pays en développement était de 22 %.

2021, contre 33 % en 2010. L'accès à l'énergie en milieu rural reste encore plus faible, à environ 45 % en 2021 (voir la figure IV).

Figure IV
Accès à l'électricité



Source : calculs propres basés sur l'annexe statistique du document A/78/80-E/2023/64, disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs>.

42. Le pourcentage de la population ayant accès à des options de cuisson propres dans les pays les moins avancés était de 25 %, soit environ un tiers de la moyenne mondiale (laquelle s'établit à 71 %). La part des énergies renouvelables modernes dans la consommation totale d'énergie finale progresse lentement dans les pays les moins avancés (part moyenne de 12 %). En outre, alors que le taux de croissance de la capacité des énergies renouvelables par habitant était élevé dans les pays en développement (taux de croissance annuel composé de 9,6 % entre 2016 et 2021), la croissance était nettement plus faible dans les pays les moins avancés (5,5 %). Cette tendance est préoccupante : il existe un besoin impérieux d'appuyer davantage la réalisation de l'objectif du Programme d'action de Doha qui consiste à doubler le financement accordé aux pays les moins avancés, toutes sources confondues, pour soutenir les énergies propres et renouvelables.

43. Les partenariats entre les pays les moins avancés, les partenaires du développement et le secteur privé doivent garantir que les efforts déployés pour assurer l'accès universel à l'énergie moderne et la transition vers l'énergie propre sont d'un bon rapport coût/efficacité, axés sur l'être humain et inclusifs. Un plan global de réforme des subventions au secteur de l'énergie, par lequel on supprime progressivement les subventions aux combustibles fossiles pour réorienter les fonds vers des dépenses sociales mieux ciblées, peut contribuer à réduire les inefficacités dans l'allocation des ressources¹⁶.

44. Les microentreprises et les petites entreprises représentent 83 % de l'emploi total dans les pays les moins avancés, contre 63 % dans les autres pays en

¹⁶ Pour plus d'informations, voir ONU, Département des affaires économiques et sociales, *Advancing SDG7 in least developed countries, landlocked developing countries and small island developing states*, 2023.

développement. La plupart des emplois fournis par les microentreprises et les petites entreprises sont informels. Dans les pays les moins avancés, le secteur informel se caractérise essentiellement par des emplois vulnérables et certains secteurs spécifiques (agriculture, commerce de gros et de détail, et industrie manufacturière). Il sera primordial de continuer à investir dans les micro et petites entreprises, y compris de renforcer leur capacité numérique, pour combler le chaînon manquant afin de leur permettre de se développer, d'innover et de contribuer à une croissance économique durable à l'appui d'une meilleure intégration aux chaînes de valeur régionale et mondiale¹⁷.

45. Pour accélérer la transformation structurelle dans les pays les moins avancés, il est essentiel que le secteur privé soit dynamique. Nombre de pays parmi les moins avancés ont engagé un nombre important de réformes de leurs cadres réglementaires pour faciliter l'activité des entreprises. Le développement du secteur privé dans les pays les moins avancés a toutefois été entravé, entre autres, par des déficiences dans les technologies de l'information et de la communication et les infrastructures énergétiques, l'accès au financement, en particulier pour les micro et petites entreprises, le manque de compétences et la charge bureaucratique.

46. Pour atteindre la cible 2 de l'objectif de développement durable 9, qui consiste à doubler la part de l'industrie manufacturière dans les pays les moins avancés, on estime qu'il faudra 1 051 milliards de dollars par an¹⁸. Pour que les pays les moins avancés puissent combler ce déficit de financement croissant, il est essentiel de tirer parti de toutes les sources de financement, notamment la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire. Il sera également essentiel de garantir des investissements stratégiques dans les secteurs qui peuvent contribuer le plus à l'augmentation de la productivité, à l'amélioration de la croissance et, *in fine*, à la création d'emplois décents et à l'éradication de la pauvreté. En outre, la création de conditions favorables au développement de l'industrie nécessite également la mise en place d'un cadre juridique et d'une infrastructure institutionnelle adéquate.

IV. Commerce et intégration régionale

47. Les pays les moins avancés poursuivent leurs efforts d'intégration dans le système commercial multilatéral afin de faire des échanges commerciaux un catalyseur de la croissance et du développement durable. L'adhésion récente des Comores et du Timor-Leste portera à 37 sur 45 le nombre de pays les moins avancés membres de l'Organisation mondiale du commerce.

48. Entre 2018 et 2022, les exportations de biens et services des pays les moins avancés ont augmenté à un taux annuel moyen de 7,1 %. En 2022, les exportations de biens des pays les moins avancés ont particulièrement bénéficié des prix élevés de l'énergie, entraînant une croissance annuelle de 17,4 %¹⁹.

49. En 2022, la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales de biens et de services commerciaux est passée de 0,95 % en 2021 à 1,02 % en 2022. La croissance de leurs exportations a principalement concerné les services commerciaux (27 %), tandis que les exportations de marchandises ont augmenté de 14,7 % en 2022.

50. Avec une part de 1,45 % dans les importations mondiales en 2022, le déficit commercial global des pays les moins avancés a continué de se creuser, atteignant un

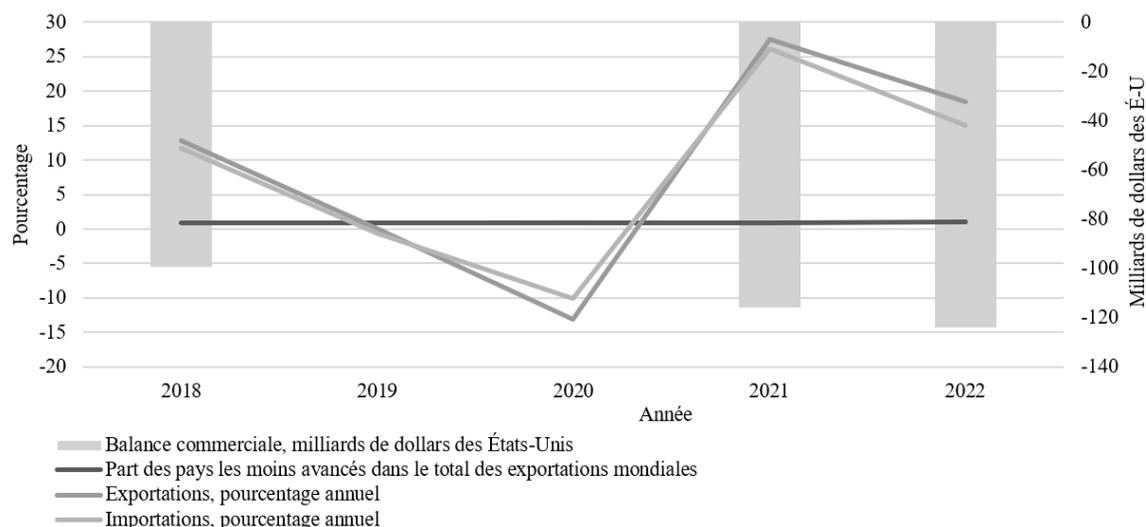
¹⁷ Organisation internationale du Travail, *Present and Future of Work in the Least Developed Countries* (Genève, 2022).

¹⁸ *Rapport 2023 sur les pays les moins avancés : Pour un financement du développement à l'épreuve des crises* (publication des Nations Unies, 2023).

¹⁹ Organisation mondiale du commerce, document WT/COMTD/LDC/W/71.

nouveau record en 2022 (124,1 milliards de dollars), contre 115,8 milliards en 2021 et 99,3 milliards en 2018 (voir la figure V).

Figure V
Évolution des échanges de biens et de services commerciaux dans les pays les moins avancés (2018-2022)



Source : calculs propres basés sur l'annexe statistique du document A/78/80-E/2023/64, disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs>.

51. La volatilité des prix des produits de base continue d'influer sur les perspectives de croissance des pays les moins avancés, 38 des 45 pays les moins avancés (84 %) étant classés comme dépendants des produits de base en 2023. Il est impératif de diversifier les produits de base et d'opérer une meilleure transformation structurelle pour que les pays les moins avancés tirent parti du système commercial mondial, tout en ayant la possibilité de s'adapter, de réagir et de rester dans la boucle pendant et après des crises.

52. Les pays les moins avancés d'Afrique affichent systématiquement un déficit commercial plus élevé que leurs homologues d'Asie. Alors que les pays les moins avancés d'Asie ont progressé dans le développement de bases manufacturières dynamiques, en particulier dans les activités à forte intensité de main-d'œuvre bénéficiant de la mondialisation, de nombreux pays les moins avancés d'Afrique n'ont pas encore exploité leur potentiel industriel. Les faibles niveaux de capital humain et physique, l'intégration dans des segments à faible valeur ajoutée des chaînes de valeur mondiales, les faiblesses historiques des infrastructures et la forte dépendance à l'égard des ressources naturelles sont autant d'obstacles majeurs à la croissance de l'industrie manufacturière dans la région.

53. L'initiative Aide pour le commerce destinée aux pays les moins avancés a culminé à 30 % en 2018, est retombée à 15 % en 2021 et est remontée à 27 % en 2022, atteignant 15,1 milliards de dollars de décaissements, ce qui reste inférieur aux niveaux requis pour rester sur la voie du doublement des niveaux de l'aide au commerce de 2018 à 2031. L'augmentation de 2022 est principalement due au soutien apporté aux projets d'infrastructure dans les domaines de l'énergie et des transports par des systèmes de prêts. L'initiative Aide pour le commerce doit maintenir un niveau élevé de libéralité afin de réaliser efficacement les ambitions du Programme d'action de Doha et de soutenir l'intégration des pays les moins avancés dans le système commercial mondial.

54. Le passage au numérique peut être synonyme de hausse des échanges commerciaux : une augmentation de 10 % de la desserte numérique entre les pays accroît le commerce des biens de près de 2 % en moyenne et le commerce des services de plus de 3 %. Si l'aide en faveur du numérique a augmenté de 32 % entre 2018 et 2020, elle ne représente qu'environ 2 % du total des engagements de l'initiative Aide pour le commerce. Le commerce en ligne reste une frontière à franchir, dans laquelle il faut investir si l'on veut que les pays les moins avancés tirent véritablement parti des chaînes de valeur régionales et mondiales²⁰.

55. En termes d'accès aux marchés, de nombreux membres de l'Organisation mondiale du commerce continuent d'offrir aux pays les moins avancés un accès au marché en franchise totale ou quasi-totale de droits, mais il faut faire davantage pour garantir la sécurité de planification des entreprises exportatrices. En juin 2023, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a lancé un nouveau système d'échange pour les pays en développement. Les conditions relatives aux règles d'origine associées au nouveau schéma du Système généralisé de préférences sont conçues pour faciliter les exportations des pays les moins avancés, notamment en simplifiant les règles d'origine spécifiques aux produits. La Thaïlande a présenté au Comité des règles d'origine une notification révisée concernant les règles d'origine préférentielles dans le cadre de son régime d'accès en franchise de droits et sans contingent pour les pays les moins avancés. Au total, 7 535 produits seront exemptés de droits et ne seront plus contingentés, soit 65,9 % des lignes tarifaires de la Thaïlande²¹.

56. Les pays les moins avancés poursuivent leurs efforts pour renforcer l'intégration régionale. En février 2024, 54 États membres de l'Union africaine auront signé l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et 12 pays auront finalisé leurs démarches juridiques pour que les échanges puissent commencer à entrer dans le cadre des nouvelles préférences définies dans l'Accord. Il faut trouver le moyen de redistribuer équitablement les bénéfices du libre-échange entre les économies les plus grandes et les plus avancées et les économies les plus faibles, telles que celles des pays les moins avancés²².

V. Lutter contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, se relever après la pandémie de maladie à coronavirus et renforcer la résilience face aux chocs futurs pour un développement durable tenant compte des risques

57. Les 45 pays les moins avancés comptent parmi les pays les plus vulnérables et sont particulièrement exposés aux crises et aux chocs, notamment aux épidémies, aux variations brutales des prix des produits de base et à d'autres crises économiques ou formes d'instabilité ainsi qu'aux catastrophes naturelles et aux phénomènes météorologiques extrêmes, qui sont exacerbés par les changements climatiques. Le renforcement de la résilience face à divers chocs et crises potentiels constitue la première ligne de défense pour protéger les conditions de vie et les moyens de subsistance.

²⁰ Voir https://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/a4t_f/gr22_f/gr22_f.htm.

²¹ Source : Document WT/COMTD/LDC/W/71.

²² Jean-François Arvis, Gael Raballand et Jean-François Marteau, *The Cost of Being Landlocked: Logistics Costs and Supply Chain Reliability, Policy Research Working Paper*, No. 4258 (Washington, Banque mondiale, 2007).

L'accès aux vaccins et le relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus

58. Lors de la troisième édition de l'enquête Global Pulse Survey de l'Organisation mondiale de la Santé sur la continuité des services de santé essentiels pendant la pandémie de COVID-19, les pays les moins avancés ont fait état de goulets d'étranglement dans les domaines du diagnostic, de la thérapeutique, de la vaccination et de l'équipement de protection individuelle, notamment en raison du manque de financement, des difficultés rencontrées par le personnel de santé, des pénuries d'approvisionnement et d'équipement, des limites des capacités de distribution et de l'insuffisance de données et d'informations, entre autres. L'enquête a mis en évidence qu'il fallait urgemment apporter un soutien international ciblé pour combler les déficits de financement, renforcer les capacités du personnel de santé et améliorer l'ensemble des infrastructures de soins de santé dans les pays les moins avancés afin de renforcer la résilience aux futures crises sanitaires.

Pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques

59. À la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, un accord a été conclu sur la mise en œuvre opérationnelle du fonds pour les pertes et les préjudices ainsi que sur un fonds destiné à aider les pays en développement particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques. En février 2024, les contributions annoncées au fonds s'élevaient à 661 millions de dollars. Toutefois, il faut consentir des montants plus importants et amorcer rapidement les prochaines étapes de la mise en service du fonds. La Conférence des Parties a adopté l'instrument de gouvernance du fonds, qui prévoit que, sur les 26 membres du conseil d'administration du fonds, deux doivent provenir des pays les moins avancés. Il précise également que le conseil développera et gèrera un système d'allocation des ressources, qui tiendra compte, entre autres, d'un pourcentage minimum d'allocation pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

Financement de l'action climatique

60. Dans le cadre du Fonds vert pour le climat, le plus grand fonds dédié au climat, les financements totaux pour les pays les moins avancés s'établissaient à 4,1 milliards de dollars en février 2024, soit 30 % du portefeuille global du Fonds (par rapport aux 3,0 milliards en juillet 2022 et aux 3,7 milliards en septembre 2023). Les contributions annoncées au Fonds vert pour le climat pour sa deuxième période de reconstitution se chiffrent à 12,8 milliards de dollars (31 pays contributeurs) à la fin du mois de décembre 2023.

61. En février 2024, le Fonds pour les pays les moins avancés du Fonds pour l'environnement mondial avait financé un total de 408 projets et programmes avec près de 2 milliards de dollars de subventions. La nouvelle Stratégie de programmation du Fonds pour l'environnement mondial (cycle 8) sur l'adaptation aux changements climatiques pour le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2026 vise à doubler l'allocation des financements aux pays les moins avancés pour atteindre 20 millions de dollars par pays les moins avancés, contre 10 millions de dollars au cours du cycle 7.

62. Entre sa création en 2001 et la fin de l'année 2023, le Fonds pour l'adaptation avait approuvé un total cumulé de 264,461 millions de dollars (39 projets) en financement de projets, 1,085 million de dollars (21 projets) en subventions de préparation accordées aux pays les moins avancés et 144 848,00 dollars (1 projet) via une subvention d'apprentissage, soit un total de 265 690 848 dollars. Lors de la vingt-

huitième Conférence des Parties, de nouvelles annonces à hauteur de près de 188 millions de dollars ont été faites au Fonds pour l'adaptation.

Adaptation aux changements climatiques

63. Les aléas météorologiques sont la première cause de perte économique due aux risques naturels et les pays les moins avancés classent systématiquement l'alimentation, l'eau, les écosystèmes et les infrastructures parmi les systèmes les plus vulnérables face aux changements climatiques. L'adaptation de l'agriculture et de l'élevage revêt une importance primordiale pour ces pays et a des implications majeures pour la sécurité alimentaire. Le dernier rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation (Adaptation Gap Report) a révélé que les besoins mondiaux en matière d'adaptation sont supérieurs de plus de 50 % aux prévisions antérieures et que le déficit de financement se situe entre 194 et 366 milliards de dollars par an.

64. La vingt-huitième Conférence des Parties a convenu de cibles thématiques et dimensionnelles pour l'objectif mondial en matière d'adaptation et son cadre, au titre du cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, et fournit des orientations importantes pour les prochaines étapes en matière d'adaptation, notamment en invitant instamment les pays développés parties à verser d'ici à 2025 un montant total au moins deux fois supérieur à ce qu'ils consacraient à cette fin en 2019.

65. Le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation a été mis en place en 2010 pour permettre aux pays les moins avancés de recenser les besoins d'adaptation à moyen et à long terme et de mettre au point et d'appliquer des stratégies et des programmes pour répondre à ces besoins.

66. En mars 2024, 51 pays, dont 23 pays les moins avancés, avaient soumis des plans nationaux d'adaptation au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Environ 15 autres étaient à divers stades de préparation de ces plans, mais des interventions supplémentaires se révélaient nécessaires pour en assurer l'achèvement. Un appui renforcé doit leur être fourni pour accélérer le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation et pour mettre au point des projets connexes, en particulier pour les sept pays les moins avancés qui n'ont pas encore entamé le processus de formulation et de mise en œuvre de leurs plans nationaux d'adaptation.

67. Il convient également de poursuivre les efforts visant à rationaliser les processus d'approbation des projets. L'analyse du Groupe d'experts des pays les moins avancés de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a révélé que, sur la base de l'expérience passée, l'accès à une aide à des plans nationaux d'adaptation du Fonds vert pour le climat prend environ cinq ans entre le stade de la proposition et l'achèvement du projet, dont un an et demi pour la phase d'approbation. Au 30 novembre 2023, 113 pays avaient soumis 136 propositions (dont 46 provenant des pays les moins avancés) pour accéder au financement du Fonds. Au 22 novembre 2023, 12 projets de financement provenant de 11 des 22 pays les moins avancés dotés d'un plan national d'adaptation avaient été approuvés par le Fonds vert pour le climat.

68. Le Groupe d'experts a continué d'apporter son soutien aux pays les moins avancés en mettant en œuvre son programme de travail pour 2023-2024, y compris un point dédié à l'intégration de la perspective de genre dans ses travaux.

Réduction des risques de catastrophe et systèmes d'alerte précoce multidangers

69. Les pays les moins avancés sont confrontés à des risques de catastrophe croissants qui entravent la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur

des pays les moins avancés, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres cadres. Il faut renforcer l'appui apporté au renforcement des capacités, au transfert de technologies, au financement, aux partenariats, aux stratégies complètes de gouvernance des risques et à la réduction des risques associés aux investissements.

70. En 2022, des catastrophes ont pesé environ 10 fois plus sur les économies des pays les moins avancés que sur les économies des pays les plus riches, en proportion de leur PIB.

71. Le taux de mortalité lié aux catastrophes dans les pays les moins avancés entre 2013 et 2022 était de 3,10 pour 100 000 personnes, ce qui est nettement plus élevé que la moyenne mondiale de 1,15 pour 100 000 personnes. En ce qui concerne les populations touchées, le nombre moyen de personnes touchées pour 100 000 habitants était de 2 172 dans les pays les moins avancés. Les pays les moins avancés ont subi 5,93 % de l'ensemble des pertes économiques dans le monde entre 2015 et 2022, alors qu'ils ne représentaient que 1,16 % du PIB total des pays ayant communiqué des données.

72. Parmi les pays les moins avancés, seuls 61 % ont indiqué s'être dotés de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, les systèmes d'alerte précoce multidangers restant insuffisants dans 46 % des pays les moins avancés.

73. Des progrès importants ont également été accomplis dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général « Alertes précoces pour tous », qui inclut 19 pays les moins avancés dans le premier groupe de 30 pays sélectionnés pour une action prioritaire. Parmi les progrès récents, on peut citer la nomination de référents gouvernementaux chargés de coordonner les initiatives mondiales et régionales, l'organisation d'ateliers de consultation nationaux, l'élaboration d'outils et d'orientations, notamment grâce à la boîte à outils de l'initiative « Alertes précoces pour tous ».

74. Le financement du Mécanisme de financement des observations systématiques (établi au titre de l'initiative « Alerte précoce pour tous ») a déjà été approuvé pour 31 des 45 pays les moins avancés, et 26 pays les moins avancés mettront en œuvre la phase de préparation en novembre 2023. Au cours de la première année de mise en œuvre, un total de 29 millions de dollars a déjà été alloué aux pays les moins avancés.

VI. Mobiliser la solidarité internationale, redynamiser les partenariats mondiaux et promouvoir des outils et instruments innovants : la marche vers une sortie durable de la catégorie des pays les moins avancés

Problèmes de financement des pays les moins avancés

75. Les crises interdépendantes engendrées par les conflits géopolitiques, la dégradation du climat et le coût de la vie continuent de nuire de manière disproportionnée à la marge de manœuvre budgétaire des pays les moins avancés, en les empêchant de faire les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs et les cibles du Programme d'action de Doha. La CNUCED a calculé que, dans les pays les moins avancés, le déficit annuel de financement pour atteindre les objectifs de développement durable s'élevait à 40 % du PIB²³. Il est donc urgent de respecter les engagements pris dans le cadre du Programme d'action de Doha et d'améliorer l'accès à tous les types de financement, quelle qu'en soit la source.

²³ Voir <https://unctad.org/sdg-costing>.

76. La croissance moyenne du PIB des pays les moins avancés reste bien en deçà de l'objectif de 7 % fixé dans le Programme d'action de Doha. Il était de 4,4 % en 2023, en hausse d'un point de pourcentage par rapport à l'année précédente, et devrait atteindre 5,0 % en 2024. En 2023, les pertes de production cumulées – calculées comme la somme des différences annuelles entre les projections du PIB avant la pandémie et le PIB réel – s'élevaient à environ 30 %, soit trois fois plus que pour les pays développés.

Appui à la mobilisation des ressources nationales et à la lutte contre les flux financiers illicites

77. Entre 2020 et 2022, seuls 14 pays les moins avancés (sur les 39 pour lesquels des données sont disponibles) ont atteint au moins une fois l'objectif du Programme d'action de Doha, à savoir un ratio impôts/PIB d'au moins 15 %. Le ratio impôts/PIB médian est passé de 12,1 % en 2020 à 11,7 % en 2022.

78. Bien que les données sur les flux financiers illicites restent rares, des estimations préliminaires provenant de 22 pays en développement, dont neuf pays les moins avancés, montrent que les types de flux financiers illicites varient considérablement d'un pays à l'autre, allant de la fraude fiscale aux flux financiers illicites liés aux industries extractives, en passant par le trafic de personnes ou de stupéfiants²⁴.

Financement international public et financement extérieur en faveur du développement durable dans les pays les moins avancés

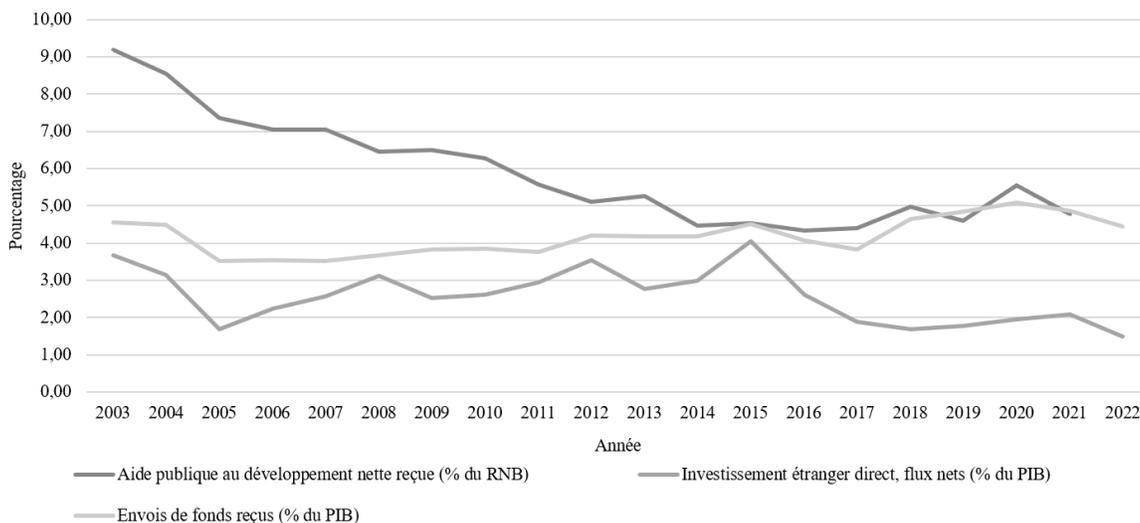
79. Les pays les moins avancés ont connu une chute brutale de l'aide publique au développement, ce qui a encore aggravé les pénuries de financement. Les flux d'aide publique au développement vers les pays les moins avancés ont diminué de plus de 7 % en 2022 pour atteindre 45 milliards de dollars, alors même que les flux d'aide publique au développement à l'échelle mondiale ont atteint un niveau record (voir la figure VI).

80. La part moyenne du RNB reversé au Comité d'aide au développement pour financer l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés est passée de 0,1 % au cours de la dernière décennie à 0,08 % en 2022. Seuls trois pays donateurs du Comité d'aide au développement ont atteint l'objectif de déboursier 0,15 % ou plus de leur RNB au titre de l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés en 2022, contre six en 2021. Les donateurs du Comité d'aide au développement ont alloué 21 % du total de leur aide publique au développement aux pays les moins avancés en 2022, contre 27 % en 2021. En 2021, cinq secteurs principaux (aide humanitaire, santé, gouvernement et société civile, aide en marchandises/assistance aux programmes généraux, et politiques/programmes en matière de population et santé reproductive) ont canalisé plus de la moitié des flux d'aide publique au développement destinés aux pays les moins avancés.

81. Une nouvelle réduction des apports d'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés risquerait d'annuler certains des progrès accomplis par ces pays en matière de développement au cours des dernières décennies.

²⁴ Voir <https://sdgpulse.unctad.org/illicit-financial-flows/>.

Figure VI
Flux financiers à destination des pays les moins avancés



Source : calculs propres basés sur l'annexe statistique du document A/78/80-E/2023/64, disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs>.

Investissement étranger direct

82. Les flux d'investissement étranger direct vers les pays les moins avancés ont légèrement diminué au cours de la dernière décennie. Après un pic en 2015, l'investissement étranger direct est retombé entre 20 et 25 milliards de dollars par an. En 2022, malgré l'augmentation enregistrée dans l'ensemble des pays en développement, l'investissement étranger direct dans les pays les moins avancés a chuté de 16 % pour atteindre 22 milliards de dollars, soit moins de 2 % de l'investissement étranger direct mondial. La baisse a été plus marquée dans les 33 pays les moins avancés d'Afrique, tandis que les pays les moins avancés d'Asie ont connu une modeste augmentation de 2 %. Les flux restent également très concentrés, les cinq premiers bénéficiaires représentant environ 70 % du total (voir la figure VI).

83. Dans les pays les moins avancés, l'activité d'investissement dans les secteurs de nature à favoriser la réalisation des objectifs de développement durable est restée faible en 2022. Dans ces secteurs porteurs, notamment les infrastructures, les énergies renouvelables et l'éducation, le nombre de projets d'investissement (qu'il s'agisse de nouveaux projets ou de financements de projets internationaux) a diminué. Ils ont augmenté dans les domaines des systèmes agroalimentaires, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et de la santé.

84. La création d'un centre d'appui aux investissements internationaux en faveur des pays les moins avancés apporterait une valeur ajoutée unique à la culture de l'investissement étranger direct, l'idée étant de mettre en place une approche stratégique, globale et intégrée de la demande et de l'offre d'assistance technique et financière liée à ces flux destinée aux gouvernements des pays les moins avancés²⁵.

²⁵ Un rapport du Secrétaire général sur la faisabilité d'un centre d'appui aux investissements internationaux sera publié en septembre 2024.

Soutenabilité et annulation de la dette grâce à une architecture de la dette améliorée et transparente

85. Le fardeau de la dette des pays les moins avancés s'alourdit rapidement, en partie du fait des besoins de financement liés à la reprise après un sinistre. Au 30 novembre 2023, six pays les moins avancés étaient en situation de surendettement et 15 pays les moins avancés étaient classés comme faisant face à un risque élevé de surendettement²⁶. La dette publique exprimée en pourcentage du PIB dans les pays les moins avancés reste élevée, s'établissant à près de 60 % pour 2023. De 46 milliards de dollars en 2021, le service de la dette extérieure des pays les moins avancés a atteint environ 60 milliards de dollars en 2023 (quelque 4 % du PIB des pays les moins avancés), ce qui réduit encore la marge de manœuvre budgétaire et limite la capacité des pouvoirs publics de stimuler la reprise et la croissance²⁷.

86. Pour les pays les moins avancés, la dette commerciale représente désormais un quart de la dette extérieure, alors qu'elle n'en représentait que 10 % en 2010, ce qui s'explique essentiellement par le fait que les pays accèdent pour la première fois aux marchés obligataires internationaux. Après s'être quasiment taries en 2022-23, les émissions d'obligations en devises fortes par les pays les moins avancés ont repris, le Bénin ayant levé 750 millions de dollars en janvier 2024.

87. Entre 2019 et 2021, les paiements d'intérêts dans 19 pays les moins avancés ont dépassé les dépenses publiques dans le secteur de la santé²⁸. La récente montée des taux d'intérêt sur les marchés internationaux a contribué à l'augmentation des coûts du service de la dette, tout en rendant l'accès au financement plus difficile.

88. Les progrès en matière d'allègement de la dette ont été limités en 2023, exception faite de la Somalie, qui a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés à la fin de 2023, soit une économie totale de 4,5 milliards de dollars sur le service de la dette pour le pays. La dette extérieure de la Somalie est passée de 64 % du PIB en 2018 à moins de 6 % du PIB à la fin de 2023. En 2023, la Zambie a conclu avec des créanciers bilatéraux, dont la Chine, un accord important au titre du Cadre commun du G20 pour le traitement de la dette afin de restructurer 6,3 milliards de dollars, ouvrant ainsi la voie à des négociations formelles sur la restructuration de 3 milliards de dollars dus aux détenteurs d'obligations²⁹.

89. Plusieurs pays les moins avancés, comme la Mauritanie, cherchent à optimiser leur dette sur la base d'éléments concrets et étudient les possibilités de conversion de la dette aux fins du financement de l'action climatique et de la réalisation des objectifs de développement durable.

Envois de fonds

90. Les envois de fonds vers les pays les moins avancés ont continué à augmenter et ont atteint 5 % du PIB en 2023. Après avoir atteint des chiffres records au cours des deux années précédentes, les envois de fonds ont augmenté à un rythme plus lent en 2023 et le risque de baisse du revenu réel des migrants reste préoccupant face à l'inflation mondiale et aux faibles perspectives de croissance (voir la figure VI).

91. Le coût des envois de fonds vers les régions en développement est resté élevé au deuxième trimestre de 2023 : 6,2 %, soit plus du double de la cible de l'objectif de

²⁶ Fonds monétaire international, « List of LIC DSAs for PRGT-eligible countries », 29 février 2024.

²⁷ *World Economic Situation and Prospects 2024* (Situation et perspectives de l'économie mondiale 2024) (Publication des Nations Unies, 2024).

²⁸ Voir <https://unctad.org/publication/world-of-debt/resources>.

²⁹ Banque mondiale, *International Debt Report 2023* (Washington, 2023).

développement durable de 3 % d'ici à 2030, les coûts les plus élevés étant enregistrés en Afrique subsaharienne (7,9 %) ³⁰.

Reclassement et appui au reclassement

92. Le Bhoutan a été le premier pays à sortir de la catégorie des pays les moins avancés après l'adoption du Programme d'action de Doha, avec effet en décembre 2023, et l'Assemblée générale a salué les efforts que le pays avait déployé en ce sens. Toujours en décembre 2023, l'Assemblée générale a décidé de reporter le reclassement des Îles Salomon à 2027 et de reporter celui de l'Angola à une date ultérieure.

93. Lors de l'examen triennal de 2024, le Comité des politiques de développement a constaté que le Cambodge, Djibouti et le Sénégal avaient rempli les critères pour la deuxième fois consécutive et a recommandé leur reclassement. L'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda ont été jugés éligibles pour la première fois et leur reclassement sera étudié lors de l'examen triennal de 2027. Le Comité a également constaté que le Timor-Leste et la Zambie ne remplissaient plus les critères de reclassement et a décidé de reporter à l'examen triennal de 2027 les décisions concernant les Comores et le Myanmar.

94. Il est essentiel de rappeler que la sortie de la catégorie des pays les moins avancés est une étape importante. Toutefois, le reclassement ne veut pas dire que les pays ont surmonté les difficultés multiformes du développement durable ou qu'ils sont en mesure de gérer les vulnérabilités sans aide internationale. Il est impératif que les partenaires commerciaux et les partenaires de développement, ainsi que le système des Nations Unies, continuent à appuyer fermement les pays en voie de reclassement et ceux récemment retirés de la liste des pays les moins avancés par des mesures de transition adaptées et efficaces, afin d'éviter une réduction brutale de l'aide publique au développement, des préférences commerciales spécifiques à l'aide publique au développement, du traitement spécial et différencié, de l'Aide pour le commerce ou de toute autre assistance technique et financière.

95. Le Mécanisme de soutien au reclassement durable ³¹ apporte un appui mondial adapté aux pays et fondé sur des partenariats, qui peut constituer un tremplin essentiel pour les pays reclassés, ou en voie de l'être, vers la réalisation des objectifs de développement durable, et il doit sans plus tarder être pleinement opérationnel ³². L'Équipe spéciale interinstitutions, présidée par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, devrait continuer à mobiliser le système des Nations Unies en faveur de chaque pays moins avancé en voie de reclassement et assurer une meilleure coordination des initiatives conjointes visant à soutenir une transition sans heurt.

VII. Suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha

96. Conformément au paragraphe 302 du Programme d'action de Doha, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a élaboré

³⁰ Dilip Ratha *et al*, *Leveraging Diaspora Finances for Private Capital Mobilization, Migration and Development Brief 39* (Washington, Banque mondiale, 2023).

³¹ Pour plus d'informations, voir www.un.org/ldcportal/content/sustainable-graduation-support-facility.

³² Le rapport du Secrétaire général sur le soutien au reclassement durable sera publié en septembre 2024.

une feuille de route pour la mise en œuvre accélérée du Programme d'action, en s'appuyant sur les engagements pris lors de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés³³ et en étroite consultation avec le Groupe consultatif interorganisations sur les pays les moins avancés³⁴.

97. On trouve dans la feuille de route des mesures spécifiques que doivent prendre les gouvernements des pays les moins avancés, les partenaires de développement, le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour concrétiser les objectifs du Programme d'action de Doha qui sont essentiels pour mettre en œuvre le Programme 2030 et transformer la vie de plus de 1,2 milliard de personnes vivant dans les pays les moins avancés. Y sont définis 35 objectifs prioritaires dans les six domaines d'intervention clés du Programme d'action, qui concernent spécifiquement les pays les moins avancés et sont assortis de jalons à mi-parcours et tout au long de la période allant jusque 2031, afin de permettre un suivi efficace de la mise en œuvre et de promouvoir le partage des responsabilités entre toutes les parties prenantes. Elle sera réexaminée et mise à jour en permanence, notamment lors de l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Doha en 2026 et à la suite de celui-ci.

98. Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement est le garant de la feuille de route et prend plusieurs mesures pour soutenir et coordonner sa mise en œuvre, son suivi et son examen. Le Bureau poursuivra son travail en collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies et les partenaires de développement en fournissant des recherches et des analyses spécialisées, en élaborant des politiques et en apportant un soutien technique aux pays les moins avancés, ainsi qu'en mobilisant des ressources pour ces pays.

99. Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement poursuit ses efforts pour mobiliser des ressources afin de soutenir la mise en œuvre du Programme d'action de Doha, y compris l'établissement des principaux résultats attendus et le renforcement des capacités pour la prise en compte et la mise en œuvre du Programme.

100. En coordination avec les Bureaux des coordonnateurs ou coordonnatrices résidents, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement fournira des conseils techniques et des outils aux pays les moins avancés pour les aider à intégrer le Programme d'action dans leurs plans et stratégies de développement au niveau national, ce que plus de 15 pays les moins avancés ont déjà commencé à faire. Le Bureau mettra en œuvre des mesures visant à renforcer les capacités des référents nationaux afin qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leurs fonctions dans le cadre du Programme d'action.

101. Il est important de noter que le Bureau continuera de fournir des conseils et de renforcer les capacités des référents nationaux dans les pays les moins avancés, de diriger l'élaboration des rapports du Secrétaire général et d'apporter le soutien nécessaire aux activités de suivi découlant des décisions de l'Assemblée générale.

102. Afin de fournir des recherches et des analyses novatrices sur les contraintes auxquelles se heurtent les pays les moins avancés pour parvenir à un développement durable et pour identifier et partager des solutions innovantes en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Doha, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits

³³ Voir A/CONF.219/2023/3.

³⁴ Voir https://www.un.org/ohrlls/sites/www.un.org.ohrlls/files/dpoa_roadmap_2024_draft.pdf.

États insulaires en développement organise chaque année, en collaboration avec le mécanisme de suivi de la cinquième Conférence et d'autres partenaires sélectionnés, des forums sur l'avenir des pays les moins avancés. Les forums rassemblent des décideurs politiques, des chercheurs, des experts et d'autres parties prenantes des pays les moins avancés et des partenaires de développement pour débattre de sujets thématiques prioritaires, notamment le passage au numérique, la technologie, l'investissement et les changements climatiques. Le deuxième Forum sur l'avenir des pays les moins avancés s'est tenu à Helsinki en mars 2024 et a débouché sur des recommandations concrètes visant à renforcer le rôle de l'innovation dans le développement des capacités productives des pays les moins avancés³⁵.

VIII. Conclusions

103. Il est urgent d'aider les pays les moins avancés à regagner le terrain perdu afin qu'ils puissent atteindre les objectifs de développement durable et concrétiser le Programme d'action de Doha. Pour accélérer la réduction de la pauvreté et assurer un développement à long terme dans les pays les moins avancés, il est recommandé de ratifier et d'appliquer des mesures visant à élargir la portée des systèmes de protection sociale et des normes internationales de sécurité sociale. En outre, la communauté internationale devrait investir dans le renforcement des capacités en matière sociale opéré sous la direction des partenaires afin de faire respecter des droits tels que la liberté d'association, la négociation collective et d'autres principes et droits fondamentaux au travail. Avec l'appui de la communauté internationale, les pays les moins avancés devraient investir en priorité dans la jeunesse en mettant en place un enseignement supérieur de qualité dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, augmenter les investissements dans les systèmes de santé et prendre des mesures coordonnées pour lutter contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire en transformant les systèmes alimentaires et en promouvant l'agriculture durable.

104. Les pays les moins avancés ont l'avantage de pouvoir choisir et utiliser les technologies et le savoir-faire technique dont ils ont besoin pour promouvoir un développement économique durable. Les évaluations des besoins technologiques permettront aux pays les moins avancés d'identifier les principaux leviers du développement durable, après quoi les partenariats et la coopération avec les pays les moins avancés joueront un rôle essentiel.

105. En outre, les pays les moins avancés doivent adopter une approche multipartite avec le soutien de leurs partenaires de développement pour renforcer leurs capacités de production en mettant l'accent sur le développement des entreprises, la formation des compétences et l'application des nouvelles technologies. Le potentiel d'industrialisation des pays les moins avancés reste très élevé, mais il faudra des politiques industrielles spécifiques pour remédier aux défaillances du marché et accorder comme il se doit le modèle de changement structurel tout en stimulant l'intégration régionale et internationale.

106. Le renforcement de l'intégration commerciale des pays les moins avancés reposera sur la résolution des contraintes internes et des disparités du système commercial multilatéral actuel. Les pays les moins avancés peuvent également prendre des mesures importantes pour réduire leurs coûts de transport et de logistique, ce qui profitera aux niveaux de prix intérieurs et favorisera leur intégration dans les chaînes d'approvisionnement. Les efforts conjoints des pays les moins avancés et de

³⁵ Voir www.un.org/ohrlls/events/ldc-future-forum-innovation-structural-transformation-least-developed-countries.

leurs partenaires commerciaux et partenaires de développement doivent porter aussi sur la promotion d'une plus grande connectivité maritime par cargos de ligne, des mesures de facilitation du commerce et l'amélioration des infrastructures de transport. Les pays les moins avancés devraient également mettre en place des politiques et des cadres réglementaires adéquats pour soutenir un développement optimal et la modernisation de la logistique des infrastructures de transport. Si l'accès préférentiel aux marchés s'est encore amélioré ces dernières années, il reste encore beaucoup à faire pour garantir l'accès aux préférences commerciales ainsi que leur fiabilité, notamment en allongeant les périodes de retrait progressif pour les pays sortis de la catégorie des pays les moins avancés.

107. Le financement de l'action climatique accuse du retard par rapport aux engagements pris et aux besoins réels, et il faut inverser la tendance. Les coûts des pertes et préjudices liés au climat étant en hausse, il est important que le nouveau fonds pour les pertes et les préjudices, lancé lors de la vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en décembre 2023, mette à disposition des fonds supplémentaires adéquats, principalement sous la forme de subventions, que les coûts de transaction et les délais d'exécution soient maintenus au minimum et que les décaissements commencent rapidement. Étant donné que les pays les moins avancés en voie de sortie de cette catégorie présentent toujours des valeurs élevées de l'indice de vulnérabilité économique et écologique, et que certains d'entre eux sont en régression, il importe de prendre des mesures de renforcement de la résilience et de mettre en place des systèmes d'alerte précoce multidangers.

108. Pour répondre aux besoins de financement du Programme d'action de Doha, il faut à la fois prendre des mesures immédiates dans le cadre du système financier actuel et transformer fondamentalement l'architecture financière internationale pour qu'elle réponde aux besoins des pays les moins avancés, qu'elle soit plus équitable et qu'elle renforce la résilience, notamment grâce à un solide filet de sécurité financière.

109. Les pays donateurs devraient augmenter d'urgence leur aide publique au développement pour atteindre les objectifs convenus au niveau international, ce qui aurait généré 35 à 63 milliards de dollars supplémentaires rien qu'en 2021. En outre, les banques multilatérales de développement pourraient mettre en œuvre des mesures, telles que l'augmentation de leur fonds propres, l'intégration de l'augmentation du capital exigible dans leur cadre d'adéquation des fonds propres, et l'émission de capital hybride et de garanties de portefeuille, afin de mettre à disposition davantage de financements concessionnels. Les pays développés devraient accélérer la réorientation de 100 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux dans un avenir proche et s'engager à réorienter davantage de droits de tirage spéciaux non utilisés pour aider les pays les moins avancés à se remettre sur la voie de la réalisation de leurs objectifs de développement durable. Le plan de relance des objectifs de développement durable proposé par le Secrétaire général doit être mis en œuvre en faisant des pays les moins avancés les destinataires prioritaires.

110. Pour régler les problèmes liés à la dette, il faut redoubler d'efforts sur trois priorités : le renforcement de la prévention des crises de la dette, notamment par une gestion saine de la dette et la transparence, et l'élaboration d'une initiative améliorée d'allègement de la dette multilatérale qui soutienne les suspensions de paiement de la dette ; les échanges de dettes ; les rééchelonnements de la dette, y compris un mécanisme clair pour inclure les créanciers privés.

111. Il est possible d'augmenter les recettes nationales en améliorant la gestion des ressources naturelles grâce à des cadres de gouvernance transparents et responsables et en veillant à ce que les industries extractives contribuent équitablement aux recettes publiques par les impôts, les taxes et les redevances. En particulier, les pays les moins

avancés qui possèdent des réserves de minéraux essentiels à la transition énergétique mondiale doivent veiller à ce que l'extraction de ces réserves contribue au développement durable en favorisant la création de valeur ajoutée au niveau national et en s'assurant une part équitable des revenus et des bénéfices.

112. Les pays les moins avancés doivent participer pleinement aux prochaines conférences mondiales, notamment le Sommet de l'avenir, la Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et le Deuxième Sommet mondial pour le développement social, afin de faire entendre leur voix et d'attirer l'attention sur les problèmes qu'ils rencontrent et sur les solutions proposées dans le Programme d'action de Doha.

113. Les cinq principales réalisations attendues du Programme d'action de Doha – une série de mesures d'aide au reclassement durable, une université en ligne pour l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, un mécanisme de constitution de stocks alimentaires, un centre d'appui aux investissements internationaux et des mesures d'atténuation des crises et de renforcement de la résilience – répondront ensemble aux principaux défis à relever par les pays les moins avancés et ouvriront la voie à un avenir plus prospère et plus équitable. Toutes les parties prenantes doivent travailler ensemble pour leur donner effet, notamment en fournissant des ressources.

114. Il ressort de l'analyse des dernières données exposées dans le présent rapport que si de nets progrès ont été accomplis, les pays les moins avancés ne sont en voie d'atteindre ni les objectifs du Programme d'action de Doha ni les objectifs de développement durable. Des lacunes persistent dans les données pour plusieurs indicateurs, ce qui rend l'établissement de rapports sur certaines cibles pratiquement impossible. Les personnes qui risquent le plus d'être laissées pour compte sont également les plus concernées par ces lacunes, car ce sont elles qui ont plus de risques d'être sous-représentées ou oubliées dans les enquêtes. L'absence de certaines des données nécessaires au suivi des progrès crée également des angles morts pour les décideurs. Il importe dès lors de toute urgence qu'un appui international se mette en place pour accroître nettement le volume disponible de données de qualité, actualisées, fiables et désagrégées afin d'assurer un suivi en bonne et due forme du Programme d'action de Doha.
